

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS490

présenté par
M. Liégeon

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« médecin »,

insérer les mots :

« volontaire, préalablement formé et accompagné psychologiquement à ce geste ».

II. – En conséquence, compléter ce même alinéa par les mots :

« volontaire, préalablement formé et accompagné psychologiquement à ce geste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de préciser ici que le médecin ou l’infirmier amené à administrer la substance létale soit volontaire, formé et accompagné.

L’instauration d’une aide à mourir dans notre système de soins implique en effet une responsabilité considérable pour les professionnels de santé. Il est donc essentiel que tout médecin ou infirmier chargé d’administrer la substance létale soit volontaire, spécifiquement formé et bénéficie d’un accompagnement adapté.

De nombreuses associations auditionnées ont souligné l’importance d’une formation adéquate pour ces professionnels, ainsi que la nécessité d’un soutien psychologique. L’acte d’aider une personne à mourir peut en effet avoir un impact émotionnel et éthique profond sur ceux qui y participent. Sans une préparation rigoureuse, les soignants pourraient être confrontés à des détresses psychologiques importantes, voire à un risque de souffrance morale durable.

La mise en place d’un cadre de formation spécifique permettrait d’assurer que les professionnels concernés disposent des connaissances médicales et éthiques nécessaires, ainsi que des outils psychologiques pour gérer cette pratique dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs,

l'instauration d'un accompagnement psychologique régulier contribuerait à prévenir l'épuisement moral et à garantir une prise en charge humaine et réfléchie des patients demandant l'aide à mourir.

Cet amendement vise donc à garantir que la participation des soignants à ce dispositif repose sur le volontariat, la formation et un accompagnement adapté, afin de préserver à la fois leur bien-être et la qualité de l'accompagnement des patients.